quit Européen, ou pour une autre destination, s'ils appartiennent à l'Armée, il est permis de croire qu'ils quitteront le Champ d'Aviation, dans la journée de dimanche.

Le Comité a pensé, à cet effet, à faire profiter le plus de monde possible, du beau spectacle qu'offre toujours le départ des appareils, mais comme l'heure de ce départ est subordonnée au temps qu'il fera ce jour-d'hui, il a été décidé que des tickets pourraient être pris aux guichets du Champ d'Aviation, à partir de 6 heures du matin et qu'ils seraient valables toute la journée.

Malgré cette faveur faite aux spectateurs qui iront nombreux dimanche à l'Aérodrome, le prix des tickets sera réduit dans les proportions que nous avons déjà indiquées, soit trois francs pour le Pesage et de 0.50 pour la pelouse.

Les épreuves du programme devant être disputées par des pilotes qui ont fait leurs preuves, présenteront un grand intérêt.

Domenjoz, l'aviateur suisse bien connu et qui vient de se signaler au meeting de Liège par des prouesses ayant fait l'admiration générale, est arrivé samedi matin à Roubaix. Il pilote admirablement son appareil.

Nous rappelons que la réunion de ce soir est fixée à sept heures et demie. Étant donnée l'application du tarif réduit, on peut compter la présence à l'Aérodrome de milliers de spectateurs qui voudront profiter de cette bonne aubaine et de l'attrait d'un programme de choix sur lequel figurent les noms si aimés du public, de Benoit et Crampet, ceux de Domenjoz, l'enfant chéri d'Icaryes de Liège et nos concitoyens; MM. Aldard et Carbonnier, dont la monoplan «Le Vautour» bien que non encore complètement mis au point sera quand même présenté au public.

Un télégramme de Paris parvenu samedi soir au Comité a appris que l'aviateur Legrand, qui se disposait à arriver à Roubaix sur monoplan, par la voie des airs, a dû, par la suite de la pagaïenne du mauvais temps, renoncer à son projet.

CONTREMAITRE INDELICAT

M. Delaïé, juge d'instruction, vient de rendre une ordonnance de non-lieu en faveur de Marie Bostenie femme Sonne, 30 ans, cabaretière à Roubaix. Elle avait été inculpée de détournement de mineure et d'avoir placée dans une maison close Hortense L... Or cette dernière vivait tout simplement avec un ajusteur dans la rue St-Denis.

CONCOURS DE CHANT ET DECLAMATION

Les membres des jurys des concours de chant et déclamation ont, à l'unanimité, proclamé M. Léon Holleville, leur directeur honoraire, en témoignage de leur sympathie.

La direction effective a été confiée à M. Jules Grenier et à M. Georges Bondue, professeur au Conservatoire.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 10 juillet inclus, de 7 à 9 heures du soir, chez M. O. Bondue, 61, rue de Sébastopol.

Les concurrents des sections comiques et de déclamation devront déposer (au moment de leur inscription) les morceaux qu'ils désirent interpréter.

Tous renseignements seront également donnés aux mêmes heures, à la même adresse.

TOURCOING

LA NUIT DU 5 AU 6 JUIN

Nos lecteurs ont encore présents à la mémoire les méfaits accomplis par une bande d'apaches au cours de la nuit du 5 au 6 juin. André Honores, 19 ans, habitant rue des Pisteures, 10, qui avait été arrêté à la suite de ces incidents, a été interrogé par M. Houeix, juge d'instruction. Le prévenu qui prétend ne plus se souvenir de rien a refusé de faire connaître ses complices.

BRAS FRACTURE

Au peignage de MM. A. et P. Pollet, rue de Dunkerque, une soigneuse, Marie Denys, 32 ans, demeurant rue de Louvois, s'est fait prendre le bras gauche dans un métier. On craint que l'amputation soit nécessaire.

USINE D'ELECTRICITE

Le nouveau tarif de l'électricité voté par le Conseil municipal vendredi est mis en vigueur à partir d'hier 1er juillet.

CAISSE MUNICIPALE DE RETRAITES

Grâce à l'heureuse initiative de la Municipalité tourcoenoise, les employés et les agents communaux jouiront d'une bienfaisante retraite quand l'âge et les années de service leur imposeront au repos bien mérité.

Tourcoing ne fait pas seulement trembler les autres villes, elle fait mieux encore. La nouveau règlement voté à la dernière séance du Conseil municipal est une preuve convaincante de l'intérêt que nos édiles républicains portent aux employés et aux agents.

Pour répondre au désir exprimé au séance publique par nos édiles de voir publié dans notre journal le nouveau règlement, nous en commencerons demain l'insertion.

VOL DE CHOCOLAT

André-Louis Chateauroux, âgé de 16 ans, originaire de Reims, bâcleur, demeurant à Roubaix, rue de Mouveaux, 11, cour Sion, est rentré avec Louis Taffin, 18 ans, même rue, dans la pâtisserie de Mme veuve Dapiechin, rue de Mouveaux. Chateauroux a pris deux paquets de chocolat. Remarqué par l'employé d'octroi César Aquelle, il a été fouillé et arrêté.

DU POIVRE DANS LES YEUX

Mlle Parmentier Madeleine, bâcleuse, 18 ans, ayant une discussion avec son ami Roger Jérome, peigneur, 18 ans, dans la rue de la Marlière, a jeté du poivre dans les yeux de ce dernier.

SUCCES SCOLAIRE

Sept élèves de l'Institut Sévigné ont subi avec succès les épreuves du brevet élémentaire, à Lille. Ce sont : Mlles Marguerite Bouva, Hélène Brisebois, Jeanne Cornélis, Raymonde Gourdain, Louise Pouthy, Alice Saison, Rachel Vandebrouck.

Honneur donc et chaleureuses félicitations à Mlle Leconte, à ses dévouées collaboratrices et aux lauréates.

PHARMACIENS DE SERVICE

MM. Despinoy, 34, rue de Lille ; Monvoisin, 155, rue du Tilleul.

L'UNION TOURQUENNOISE

Nous sommes heureux d'enregistrer les nouveaux succès obtenus par la Société municipale de gymnastique l'Union Tourquennoise au concours qui a eu lieu à Lens dimanche dernier.

Elle y a obtenu :

La grand prix d'honneur, vase de Sèvres offert par le Président de la République, attribué à la Société ayant obtenu le plus grand nombre de points dans les différents concours.

Le premier prix d'honneur au concours de mouvements d'assouplissement.

Le premier prix d'honneur au concours de pyramides.

Concours individuels. — Série A. Gymnastes âgés de moins de 22 ans : 3e, Vandenduren ; 10e, Vindevogel ; 24e, Wattel ; 36e, Marlière ; 41e, Doutreluingne ; 46e, Dufour ; 56e, Béghin.

Série B. Gymnastes âgés de plus de 22 ans : 1er, Grimonprez ; 7e, Fack ; 9e, Decottignies.

A signaler particulièrement le succès du gymnaste Grimonprez qui se classe en tête de nombreux concurrents.

Les exercices du concours seront exécutés à la fête de gymnastique qui aura lieu le 14 juillet, à 4 heures et demie, place de la République.

Les prix remportés, de réelle valeur, seront exposés à partir du dimanche 2 juillet au café Serrure, place de la République.

Toutes nos félicitations aux vaillants gymnastes et en particulier à leur dévoué moniteur M. Louis Delannoy.

AUTOUR DE LILLE

HAUBOURDIN

Excursion scolaire. — Jeudi dernier, les élèves de l'école supérieure d'Haubourdin (Pensionnat Plachart) ont assisté au départ de la course Roubaix-Calais du Circuit Européen d'aviation.

LA MADELEINE

Le Carnaval d'été. — C'est aujourd'hui dimanche que se déroulera dans les rues de La Madeleine le cortège du Carnaval. Cette organisation a été prise avec soin et le cortège promet d'être brillant, comme il convient, vu le fait capital de notre ville de la partie. Il y aura foule à La Madeleine.

Ajoutons que l'exposition de cette fête, les cabarets sont autorisés à tenir leur établissement ouvert le 2 juillet jusqu'à deux heures du matin.

WATTRELOS

Ligue Radicale et Radicale-Socialiste de Roubaix et ses Cantons ; Section de Wattrelos. — Le Comité réuni jeudi dernier en son local, café Sieux, rue Carnot, invite tous les ligueurs et les amis de l'Ecole laïque à se joindre aux Amicistes de Roubaix pour protester contre la manifestation cléricale d'aujourd'hui.

Le Comité fait un pressant appel aux républicains pour venir se grouper à la Ligue.

NORD

DOUAI

Grave accident. — Vendredi soir, M. Degand, horticulteur à Brébières, arrivait à l'abattoir dans sa voiture à laquelle était attelé un cheval de demi-sang.

Soudain, un trait se rompant battit les jambes du cheval qui s'emballa. M. Degand, précipité sur le sol, fut grièvement blessé à la tête et eut plusieurs côtes fracturées.

Il reçut les soins des docteurs Faucheux et Wignolle, puis fut reconduit à son domicile. Il a passé une très mauvaise nuit et son état est très grave.

VALENCIENNES

Fédération républicaine du Nord. — Comme nous l'avons annoncé, s'est aujourd'hui dimanche, à 11 heures du matin, qu'a lieu à Valenciennes, salle du 1er étage du café de Munich, 8 et 11, rue Saint-Géry, l'assemblée générale de la Fédération républicaine du Nord.

A l'issue de la réunion un banquet sera donné dans la salle des fêtes des Académies.

Concert militaire. — La musique du 127e donnera un concert sur la place Verte aujourd'hui dimanche, à 8 heures et demie du soir.

AVESNES

LOUVROIL

La fête annuelle aura lieu le dimanche 2, le lundi 3 et le mardi 4 juillet.

Dimanche, à 6 heures, sur la Place, Concert par la Fanfare des « Chasseurs du Tilleul. »

Lundi, à 2 heures et demie, courses vélocipédiques.

A 6 heures, sur la Place, Concert par la Fanfare Municipale de Louvroil.

Bal tous les soirs.

MAUBEUGE

Voyage d'Etat-major. — M. le général Leddet accompagné du commandant Mernier et du capitaine Soulé, du 4e hussards, a visité le camp retranché de Maubeuge.

HAUTMONT

Courses vélocipédiques. — A 2 heures, rue du Calvaire, courses vélocipédiques : 1re pour tous coureurs ; 2e pour débutants.

LE QUESNOY

Inauguration. — L'inauguration du monument du lieutenant Marchand aura lieu dans le courant du mois de juillet, au Quesnoy.

SOUS-LE-BOIS-MAUBEUGE

Distinction musicale. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Yvonne Beaurent, de Sous-le-Bois, vient de remporter, au Conservatoire de Mons, le second prix de violon, à l'unanimité, en première division.

Elle avait en outre obtenu, la semaine dernière, la médaille de la ville en solfège et théorie pratique.

Une chaleureuse réception lui a été faite à la gare en récompense de son beau succès.

DUNKERQUE

Saison Estivale 1911. — Fêtes

Plage de Dunkerque, Malo-les-Bains

Samedi 1er juillet. — Arrivée de l'escadre devant accompagner M. le Président de la République en Hollande.

Dimanche 2 juillet. — Visite des navires de guerre. Arrivée des coureurs prenant part à la grande course cycliste « Tour de France, » organisée par l'« Auto », Première étape : Paris-Dunkerque.

Réception de la Musique des Anciens Soldats Musiciens Français de Roubaix (120 exécutants). — Concert au Pure de la Marine.

Lundi 3 juillet. — Revue navale et embarquement du Président de la République pour la Hollande.

Départ des coureurs de « Tour de France » (2e étape : Dunkerque-Longwy).

BOURBOURG

Grave accident. — Hector Drieux, chez M. Ledoux, brasseur, est tombé dans une chaudière : on l'a retiré couvert de brûlures. Son état est grave.

Les Romanichels. — La tribu de romanichels dont nous avons relaté les exploits à Gravelines s'était rabattue sur Dunkerque, d'où on l'a expulsée hier après-midi.

Les romanichels sont partis avec leurs voitures, par Capelle, dans la direction de Bourbourg.

Le passage de M. le Président de la République. — La circulation des voitures sera suspendue au port lundi, de 6 h. 30 à 7 heures 20 du soir, en raison du passage du train présidentiel.

La circulation des piétons sera également suspendue sur le parcours de 6 heures trois quarts à 7 heures et seuls pourront être admis à franchir les barrages les fonctionnaires en uniforme et les personnes munies d'un laissez-passer délivré par M. le sous-préfet.

Le public pourra d'ailleurs assister au départ du Président en se plaçant sur la jetée Est (côté de Malo).

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Bagarre sanglante. — Une scène sanglante s'est déroulée samedi, vers 7 heures, sur le chantier où travaillent les individus admis au dépôt de mendicité d'Arras. Les pensionnaires quittaient le chantier, sous la conduite du surveillant Caudron, lorsque deux étrangers à la ville coupèrent le convoi.

L'un d'eux sauta sur le pensionnaire Pierre Pilée, 48 ans, né à Etaples, et lui porta au côté droit un coup de couteau qui lui traversa le vestion et la chemise.

Les individus prirent ensuite la fuite ; ils furent arrêtés à la gare au moment où ils se disposaient à prendre le train.

L'individu qui porta le coup a déclaré s'appeler Couillous Alexis, âgé de 16 ans. Il se dit originaire de Paris, mais on a des doutes et sur son identité et sur la ville dont il se dit originaire.

La victime, dont la blessure paraît très grave, vient d'être transportée à l'hôpital. Le meurtrier est écroué et il subira ce soir un interrogatoire.

ECOURT-SAINT-QUENTIN

La ducasse qui avait lieu chaque année le dimanche suivant le 14 juillet, aura lieu à partir de cette année le 1er dimanche de septembre.

BÉTHUNE

LENS

Fête champêtre des Ecoles. — Dans sa dernière réunion, le Comité de l'Association des Anciens et Anciennes Elèves des Ecoles a fixé au 9 juillet la date de la fête champêtre. Il a élaboré un programme très intéressant que nous publierons.

Accident. — Ouvrier fondeur, Frasnes-lez-Meurchin, M. Cadeau, brasseur, s'est fait de graves brûlures à la main en goudronnant des tonneaux.

La fête d'un banquier. — Deux nouvelles plaintes ont été déposées entre les mains de M. Piétri, commissaire de police : le montant de l'une atteint 1000 francs, l'autre le chiffre de 2.500 francs. On avait annoncé qu'un envoyé du banquier serait venu vendredi pour régler. Les créanciers attendent encore sa visite. Elle est ajournée, paraît-il, à lundi après-midi. Viendra-t-il ? Telle est la question que tous les intéressés se posent.

SALLAUMINES

Voleurs de beurre. — Deux individus tentèrent de vendre du beurre à vil prix. Ils l'avaient volé dans un wagon en stationnement en gare de Leus. Ce sont Désiré Hocker, 19 ans, et Eugène Vandeville, 21 ans, demeurant à Leus.

GAUCHIN-LEGAL

Affaire d'avortement. — M. Berlrand, juge d'instruction, accompagné de son commis-greffier M. Duvel, s'est transporté lundi matin à Gauchin-Legal pour y procéder à une enquête au sujet d'une affaire d'avortement.

HELLES-LES-SELOUIN

Un incendie dont la cause est inconnue a détruit un moulin appartenant à M. Cléty Célestin, meunier à Helles-les-Sélouin. Les pertes couvertes par une assurance s'élèvent à 15.000 francs.

A SAISIR DE SUITE

BELLE OCCASION

PIANOS Bord, Erard

Ecrire 7, rue Faidherbe, Lille, ou 4e étage. 2476

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Un vol chez un commissaire de police

M. Deleil, commissaire de police à Roubaix, avait pris à son service une certaine Germaine Dumortier, 20 ans, sur qui il avait obtenu de bons renseignements. Un beau matin, Germaine Dumortier disparut et Mme Deleil s'aperçut qu'avec sa servante avait disparu plusieurs bijoux de valeur. Peu de temps après on apprenait qu'une jeune fille avait loué une chambre chez Mme Paray, à Roubaix, et que, n'ayant pas d'argent pour la payer, elle avait offert en gage à Mme Paray une bague de 400 francs. Mme Deleil reconnut le bijou volé ; on tenait donc la coupable.

Germaine Dumortier est condamnée à 18 mois de prison.

Défenseur : Me Brackers d'Hugo.

Susceptibilité d'apache

Tout récemment sorti de prison, Louis Seine, 30 ans, apprit qu'en son absence, une de ses anciennes maîtresses, Pétronille Blick, avait osé tenir des propos désobligeants à son endroit. Se jugeant offensé, il résolut d'aller en demander raison à Pétronille ; pour ce faire, il prit un de ses amis, Arthur Huvert, 28 ans, de l'accompagner (c'est plus sûr). Tous deux arrivèrent donc chez Mme veuve Morel, cabaretière, rue de l'Epeule, à Roubaix, où logeait Pétronille. Ils voulurent monter dans sa chambre, mais Mme Morel s'y opposa de toutes ses forces. Ce que voyant, Huvert terrassa la cabaretière et la roua d'importance, et, finalement aidé, en cette basse besogne, par son camarade Seine.

Le Tribunal condamne Huvert (un repris de justice) à un an et un jour de prison ; quant à Seine il retournera à Loos pour quatre mois.

Un coup de pied qui coûte cher

Le 9 février dernier, Emile Vanhollebeck, 43 ans, journalier à Wasquehal, se prenait de querelle, dans le cabaret tenu par M. Desmet, à Wasquehal, avec M. Henri Delhecque, 40 ans, tisserand, à qui il décochait un formidable coup de pied. M. Delhecque eut la cheville cassée.

Poursuivi pour coups et blessures, Vanhollebeck est condamné à 2 mois de prison avec sursis. Il devra en outre payer 1500 francs de dommages-intérêts à sa victime, au nom de qui Me Rajat s'est porté partie civile.

Défenseur : Me Spriet.

Excitation de mineure à la débauche

Emile Desmet, cabaretier, rue de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix, est un triste individu qui vivait de la prostitution d'une de ses prétendues locataires, Marie Vandenberghem, âgée de 20 ans. Non content de la faire travailler chez lui, Desmet amenait la malheureuse à Lille, leur donnait rendez-vous, et empochait l'argent qu'elle gagnait en se livrant à la débauche.

Desmet fera 8 mois de prison et paiera une amende de 200 francs.

Jeunes voleurs

A peine évadé d'une colonie pénitentiaire où ses méfaits l'avaient conduit, Joseph Latieu, 17 ans, aidé de Charlemagne Hago, 15 ans, a commis un vol de poules et de canards chez M. Philéas Carcel, jardinier, 42, avenue de Dunkerque, à Lille. On lui soupçonne d'avoir, de concert, volé du numéraire chez un boulanger de la rue de Flandre, et en tous cas, on a la preuve qu'ils ont ensemble escaladé la grille des Halles centrales, forcé et dévalisé l'étal de M. Verbecke, charcutier à Lille.

Hago a, en outre, à répondre d'un vol de suivre commis avec Jules Ségard, 17 ans, et Henri, couvreur à Lille, chez M. Quettelart, marchand de bois cassé, rue d'Esquermes. Pas moyen de nier : les deux complices furent découverts dans une cassette où ils avaient tenté de se dissimuler à l'arrivée de M. Quettelart.

Six mois de prison à Latieu, un mois à Ségard, la maison de correction à Hago jusqu'à l'âge de 20 ans.

Les falsificateurs

200 francs d'amende à Gaston Vanhedrghem, 24 ans, marchand de lait, rue Mendelsohn-Cauliez, à Lille, pour avoir mêlé son lait dans la proportion de 45 %.

Antoine Martin, marchand de lait à Lille, qui n'écrémait le sien qu'à 40 % a payé 100 francs d'amende.

Quant à M. Eugène Delphanque, 33 ans, épicier à Tourcoing, il ne voit infliger une amende de 16 francs parce que dans le beurre qu'il mettait en vente, on a trouvé 25 % d'eau.

AFFAIRES DIVERSES

— 8 mois (aursis) à Louis Marien, 37 ans et demie, journalier à Roubaix, pour avoir, au cours d'une rixe, donné un coup de couteau à son beau-fils.

— 4 mois à Louis Delgrange, 20 ans, pour vol d'un vélo dans une maison en construction à La Madeleine.

— 2 mois à Florentin Jamar, 47 ans, et à Armand Jacquemin, 30 ans, tisserands à Mouveaux, pour coups à M. Lagueese, allumeur de réverbères.

— 15 jours à Masscle Théophile, 17 ans et demi, pour vagabondage à Lille.

GARNITURES DE CHEMINÉES

Jean BLOCK, Horloger-Spécialiste

24, Rue de l'Hôpital-Militaire, LILLE 2485

L'ENSEIGNEMENT

FACULTE DES SCIENCES

Certificat d'Etudes Supérieures

Candidats admis définitivement :

Physique générale : MM. Bénard (bien), Chérel (assez bien), Andriès (assez bien), Vannesville, Hamelin, Chivalet.

Deuxième examen de diplôme (physique) : MM. Grunfeld (bien), Ehlers, Dunetel.

Minéralogie : MM. Normand (bien), Bernard (assez bien), Demory (assez bien), Brame, Hervin, Thomas, Bourgeuil.

Sont déclarés admissibles aux épreuves orales. — Géologie : MM. Boclin, Delemer, Wagon.

GAZ (appareils ménagers). — Cie Continentale du Gaz, Magasin d'exposition, rue Bayard, 78. Appareils d'éclairage, chauffage et force motrice par gaz, vente, location, vente à terme, inst. gratis. 2440

ETATS CIVILS

LILLE

Naissances. — Nolinck Octave, rue d'Esquermes, 1 bis — Bavrenne Raymond, rue de Fort, 86 — Devosiaux Pauline, rue de Juliers, 127 — Van Hoecke Joseph, place Sébastopol, 14 — Nollet Eugène, rue d'Iéna, 70 — Delay Demetrie, rue de Cambrai, 85 — Van Ae Mathilde, rue d'Artois, 103 — Vanelle Georgette, rue des Postes, 195 — Legatti Jean, rue des Bonnes-Paupes, 14 — Vollaert Raymond, boulevard Montebello, 196 — Hautcœur Elisa, boulevard Montebello, 198 — Thobet Marguerite, rue de Faubourg-de-Béthune, 13.

Décès. — Tillmont Arthur, 71 ans, époux de Clémentine Dutrieux, rue de la Barre, 57 — Delecolle Amélie, 1 an, rue de Jemmapes, pour Bois-Blancs, 6 — Petit Robert, 4 ans, rue des Guinguettes, sentier des Dondaines, 5 — Lemay Marie, 75 ans 1/2, veuve de Henri Sézan, rue de Cavet, 32 — Brunel Marguerite, 1 an, rue du Vieux-Faubourg, 6 — Cheshon Jeanne, 25 ans, célibataire, place Pilotin, 10 — Morvan Charles, 10 heures, rue Colbert, 202 — Bailleul Simone, 3 ans 1/2, rue Bonaparte, cour Monjardin, 21 — Perrin Gerard, 1 an 1/2, rue de Solférino, 4 — Pubien Jean, 8 mois, rue du Molinel, 5 — Bailleul Adrien, 7 ans, épouse de Louis Beaucamp, rue et cité Mouranant, 11 — Courmont Théophile, 27 ans, époux de Marie Baisse, Pavillon Olivier, Vanderick Lucienne, 50 ans 1/2 ménagère, rue de Douai, 73 — Grimonprez Lucienne, 2 ans, rue du Pôle-Nord, Pavillon Jeanne d'Arc, 5 — Vandeville Jeanne, 31 ans, veuve de Jules Tugler, rue de la Barre, 104.

ROUBAIX

Naissances. — Yvonne Vandenbrouck, rue de la Balance, 31 — Jeanne Forrez, rue de l'Epeule, 122 — Colette Bauers, rue Demerbes, 44 — Georges Lepers, rue Pascal, 28 — Angèle Hermans, boulevard de Cambrai — Louis Beller, boulevard de Cambrai — Jeanne Guilbert, avenue Julien-Lagrange — Georges Lepers, avenue Jean-Jaurès.

Décès. — Constantin Uso, 80 ans, rue Blanchemaille — Adolphe Dubecque, 30 ans, trieur, rue du Hammelet, 130.

TOURCOING

Naissances. — Néant.

Décès. — Louis Bigebert, 69 ans, sans prof., rue du Printemps, 92.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

L'Incident d'Agadir

Explications allemandes

Berlin, 1er juillet.

Le correspondant de la «Gazette de Francfort» écrit au sujet de la nouvelle de l'envoi de la canonnière « Panther » dans le port d'Agadir qu'elle suscitera peut-être des surprises dans certains milieux.

On pourrait croire que cette mesure est en contradiction avec la politique suivie par le gouvernement allemand vis-à-vis du Maroc. Cette mesure a été prise, comme le fait ressortir une note officieuse de la « Gazette du Nord », sur la demande de maisons allemandes d'Agadir.

La « Gazette » fait ressortir en outre que l'envoi de ce navire allemand dans le port fermé du Maroc ne signifie aucunement une hostilité contre le Maroc et ses habitants.

Il ne s'agit pas non plus d'une prise de possession, mais de protection d'intérêts menacés ou considérés comme tels par des sujets allemands.

Le but poursuivi, déclare le journal allemand, est la protection des nationaux comme c'était le but des Français lorsqu'ils partirent pour Fez. Il n'y a aucune intention hostile contre personne si quand la situation sera calme le bateau envoyé à Agadir quittera le port.

A la Gauche démocratique DU SENAT

Paris, 1er juillet.

Le groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste a désigné M. Hayez, sénateur du Nord, pour remplacer M. Cuvyba, comme secrétaire du bureau du Sénat, et M. Caseneuve, sénateur du Rhône, comme secrétaire du groupe.

Les Retraites Ouvrières

L'APPLICATION DE LA LOI. — LES TIMBRES

Paris, 1er juillet.

L'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes nécessite la mise à la disposition du public dans les bureaux de poste et débits de tabacs de timbres-retraite d'un certain nombre de catégories correspondant au taux des diverses cotisations tant patronales qu'ouvrières.

L'Administration des Postes qui a établi ces figurines, a assuré l'approvisionnement de tous les bureaux de poste de France.

En outre, des instructions ont été adressées au service des Contributions indirectes pour rappeler aux débitants de tabacs qu'ils doivent s'approvisionner eux-mêmes dans les bureaux de poste.

On peut donc affirmer que le public trouvera dans les bureaux de poste, dans les débits de tabac ainsi qu'entre les mains des facteurs les timbres nécessaires à l'exécution de la loi.

Rappelons qu'il existe trois types de timbres : patronaux (verts), ouvrière (rouges), mixtes (violets), et que ces timbres sont destinés à constater les versements patronaux qui sont fixés respectivement sur les bases de 8 centimes par jour pour les adultes, 2 pour les femmes, 1 et demi pour les mineurs de 18 ans.

Ajoutons enfin que des coupures différentes permettront de représenter à l'aide d'un seul timbre les cotisations journalières, hebdomadaires, bi-hebdomadaires et mensuelles.

LES INSTRUCTIONS AUX PREFETS

Le Ministre du Travail vient d'adresser aux préfets une instruction détaillée sur les opérations auxquelles ils devront procéder par leur service à partir du 3 juillet prochain pour assurer l'application de la loi des retraites.

Cette instruction fournit aux préfets des indications détaillées pour la tenue des archives dans leurs services, des conditions dans lesquelles devront être échangées les cartes d'assurances et les opérations de comptabilité consécutives à cet échange.

Une partie très importante de cette instruction est consacrée à la liquidation des pensions de retraites et des allocations aux décès.

On sait en effet que dès le 3 juillet, les demandes en liquidation de pensions et d'allocations aux décès seront présentées.

Toutes les mesures sont prises pour permettre de procéder dans le plus bref délai possible à ces diverses liquidations.

La même instruction précise la procédure relative aux versements des cotisations entre les mains du greffier lorsque les patrons n'auront pu procéder à l'apposition du timbre.

Les versements seront dans ce cas effectués en timbres-retraites afin de faciliter aux patrons l'accomplissement de cette obligation.

Enfin, dans le but de donner, de la loi, l'interprétation la plus libérale et de ne pas priver des avantages du régime transitoire des intéressés qui peuvent avoir ignoré jusqu'à ce jour les formalités à remplir, le ministre du Travail a prescrit aux préfets d'accorder le bénéfice de ce régime aux intéressés tant obligatoires que facultatifs qui se seront fait inscrire dans un délai qui ne pourra en aucun cas être supérieur à quatre mois à dater du 3 juillet 1911.

Les inondés de Paris manifestent

Paris, 1er juillet.

On devait vendre aujourd'hui deux commerçants sinistrés : MM. Lemardelé, propriétaire d'un café, et Gantelet, pharmacien, qui n'avaient pas payé leurs contributions.

Plus de mille habitants du quartier s'étaient réunis devant les deux boutiques et s'opposèrent à la vente.

Des collisions se sont produites entre la police et les manifestants ; des arrestations furent opérées mais elles ne furent pas maintenues.

Finalement force reste à la police. M. Georges Berry, député, paya 400 francs pour M. Lemardelé et le pharmacien versa les 600 francs qui étaient dus.

LE SABOTAGE

L'attentat sur l'Ouest-Etat

Paris, 1er juillet.

Les conclusions du Parquet et des ingénieurs sont formelles en ce qui concerne le déraillement du rapide Paris-Le Havre, à Pont-de-l'Arche. On se trouve en présence d'un attentat commis probablement par deux personnes ; en tout cas par des gens du métier, connaissant bien la voie et surtout se servir habilement des outils de chemineots.

Fils coupés en Bretagne

Brest, 1er juillet.

Le Parquet s'est rendu ce matin dès la première heure à la gare de Rody, près de Brest, où, pour la quatrième fois depuis trois mois, les 27 fils télégraphiques reliant Brest à Paris ont été coupés la nuit dernière.

La communication a pu être rétablie à 8 heures du matin.

Ces actes de sabotage, répétés et restés impunis, causent à Brest une certaine émotion.

ATTENTAT PRES DE TOURNON

Tournon, 1er juillet.

Sur la ligne de Tournon à Cheylard, une tentative criminelle a été commise. Une pierre d'environ trente kilos a été trouvée sur la voie à la hauteur du kilomètre 477.54.

FILS COUPES

Moulin-Blanc, 1er juillet.

Sur la ligne du Nord, 27 fils télégraphiques ont été coupés à la gare de Moulin-Blanc.

L'AVIATION

Le Circuit Européen

TABUTEAU ET BARRA A CALAIS. PREVOST EN PANNE

Calais, 1er juillet.

Prévost, parti de Roubaix pour Calais, est resté en panne à Hondeghem près d'Hazebrouck, son moteur est brûlé, mais l'aviateur est indemne.

Tabuteau a atterri ce soir en un magnifique vol plané ; il a été longuement applaudi par une foule encore très nombreuse, le temps est très calme.

Barra qui le suivait de près, a fait à son tour un superbe atterrissage. Il était 8 h. 30 du soir ; des feux de résine avaient été allumés pour guider les aviateurs.

AVANT LE DEPART POUR LONDRES

Calais, 1er juillet.

Beaumont a effectué ce soir entre 6 et 7 heures deux vols magnifiques allant du dessus de la mer pour chercher les courants. Il a ensuite atterri en vol plané descendant avec légèreté d'une hauteur de trois cents mètres.

Les mécaniciens des aviateurs ont procédé aujourd'hui à la mise au point des appareils.

Le public très nombreux attend patiemment les arrivées des retardataires.

Demain, à 5 heures, la municipalité recevra officiellement les aviateurs qui prennent part au Circuit Européen. Valentine est parti dans la matinée pour Londres par paquebot.

La Coupe Gordon-Bennett

GAGNEE PAR UN AMERICAIN

Londres, 1er juillet.

La course Gordon-Bennett d'aviation a été courue aujourd'hui.

Le gagnant est l'américain Weymann sur aéroplane Nieuport.

Parmi les spectateurs qui assistaient à ces épreuves on remarquait MM. Deutsch, Blériot, Aubrun, etc.

La réforme électorale

A LA COMMISSION D'ENTENTE

Paris, 1er juillet.

La commission d'entente du projet de réforme électorale s'est réunie cette après-midi au Palais Bourbon, sous la présidence de M. Dalimier. Elle a poursuivi l'étude de la réforme, mais aux membres seulement étant présents, la commission n'a pas délibéré utilement et s'est ajournée à lundi matin.

La cherté de la viande

Paris, 1er juillet.

Le groupe agricole du Sénat s'est réuni sous la présidence de M. Gomot pour discuter de la cherté de la viande.

Après échange de vues auquel ont pris part MM. Méline, Gomot, Develle, Aubert, etc., le groupe a pris une résolution favorable au maintien du tarif douanier en vigueur dont la suppression serait sans effet sur la baisse des prix.

DANS LA RÉGION

Un employé de Fives-Lille tué en gare d'Arras

Hier, vers sept heures du soir, M. Félix Fagnard, 43 ans, employé à Fives-Lille, qui accompagnait des nouvelles locomotives arrivant des ateliers de Fives et destinées à la compagnie du P.-L.-M., était descendu en gare d'Arras lorsque, au bruit de « La Plaine », à Achicourt, contrairement au trait de minerai, il fut transporté par la « pinyon » (train de Beaucourt-Hampton), M. Fagnard n'avait pas eu le temps.

Le malheureux fut relevé, transporté des blessures à la tête, et fut transporté à l'hôpital après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Bélugue.

M. Bélugue se rendit alors à Douai pour faire subir un nouvel examen de la blessure à la tête, et, après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Bélugue, il fut transporté à l'hôpital d'Arras.

M. Fagnard, dont l'état est très grave, est marié, est chef à Fives-Lille.

Il laisse une veuve et trois enfants.